

**DÉLIBÉRATION n°2021-01**  
**Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes**  
**Séance du 24 février 2021**

Adoption des procès-verbaux des Conseil d'Administration  
du 18 novembre 2020 et du 9 décembre 2020.

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'IEP de Rennes, en particulier l'article 23-1 du règlement intérieur tel  
qu'adopté par la délibération 2016-25 du 23 mai 2016,

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE :**

**Article unique**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes du 18 novembre 2020  
est adopté.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 9 décembre 2020 est adopté.

Membres en exercice : 29 membres  
Membres présents ou représentés : membres

Votes : Refus de participer au vote :  
Abstention :  
Contre :  
Pour :

Délibération : adoptée. refusée.

Le 24 février 2021

Le Président  
du Conseil d'Administration



**Yann LEJOLIVET**

Document(s) en annexe au présent extrait :

*Compte rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2020 ( 7 pages)*

*Compte-rendu du conseil d'administration du 9 décembre 2020 (7 pages)*

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le :

# Conseil d'administration en formation plénière

## Séance du 18 novembre 2020

### Présents

M. Yann Lejolvivert, Président du Conseil d'administration  
Mme Hélène Muscat, représentant M. Davis Alis  
M. Vincent Denby-Wilkes  
M. Alexandre Brailowski  
Mme Marie-Laure Collet  
M. Marcel Rogement, représentant M. le Président du Conseil Départemental  
M. Vincent Valentin  
M. Romain Pasquier  
M. Thibault Tellier  
M. Alan Hervé  
M. Bruno Tilly  
M. Gil Desmoulin  
Mme Marta Iglesias  
Mme Aurélie Jehanno  
M. Briac Fave  
Mme Blanche Gaud  
M. Baptiste Guedon  
Mme Blandine Le Parc  
M. Dimitri Guezel R  
Mme Sarah Levy  
M. Vincent Oursel  
Mme Camille Saudrais  
M. Patrice Leguesdon

### Représentés

M. le Président du Conseil départemental  
M. David Alis

### Membres ayant voix consultative

M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP

### Invités

M. Sébastien Chable  
M. Guillaume Julien  
Mme Cyrielle Leclerc  
Mme Céline Bonnetier

M. Lejolvivert, Président du Conseil d'administration, indique que de nouveaux administrateurs sont accueillis lors de cette réunion. Il s'agit des élus étudiants, à qui il souhaite la bienvenue.

M. Lejolvivert, Président du Conseil d'administration, donne lecture des différentes procurations.

M. Olivier Duhamel	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolvivert
Mme Nathalie Collin	Donne pouvoir à :	M. Gil Desmoulin
M. Patrick Gérard	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolvivert
M. Arnaud Stimec	Donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier
Mme Claire Toupin-Guyot	Donne pouvoir à :	Mme Marta Iglesias

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2020

*Le procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.*

## 1. Finances

- Budget rectificatif

M. Julien précise qu'un budget rectificatif doit être adopté. Une commission budgétaire a eu lieu deux jours auparavant avec les membres élus du CA afin de présenter les enjeux de ce budget rectificatif. Il s'agit de piloter au mieux le budget, avec comme référence le budget initial voté en CA en décembre 2019, et de déterminer comment ont évolué les dépenses et les recettes dans ce contexte si particulier. Ce budget rectificatif est un signe de bonne gouvernance financière de l'établissement. Le budget initial prévisionnel sera voté dans un mois.

Mme Bonnetier ajoute que le budget rectificatif constitue l'une des étapes budgétaires de l'année. L'exercice correspond à l'année civile. Pour 2020, le budget initial avait été soumis à l'Administration en décembre dernier. Les évolutions ont été nombreuses cette année, au regard de l'environnement sanitaire. Il est possible de soumettre au vote un ou plusieurs budgets rectificatifs au cours de l'année, l'idée étant de soumettre à l'information et à l'approbation du Conseil d'Administration les évolutions de ressources et de dépenses qui ont pu survenir. Les budgets se préparent tout au long de l'année, même si une campagne importante a lieu en fin d'année avec la clôture de l'exercice et la préparation de l'année suivante. Le vote du compte financier de l'année précédente constitue un moment important, et permet de prendre connaissance de l'atterrissage définitif.

M. Julien rappelle que le budget de l'IEP comprend deux parties, l'enveloppe État comprenant les fonctionnaires directement payés par le Ministère, qui représente 3,7 millions d'euros, ainsi que le reste du budget, qui représente environ 4 millions d'euros. Trois enveloppes sont distinguées, les frais de personnel, l'enveloppe de fonctionnement ainsi qu'une enveloppe d'investissement. En contrepartie, une série de recettes sont ajustées au cours de l'année, il s'agit de la subvention pour service public de l'État, les droits d'inscription et les autres ressources. L'idéal est de dégager un léger excédent afin de nourrir le fonds de roulement et amortir le patrimoine. L'excédent est reversé dans le fonds de roulement afin de financer les investissements futurs.

Mme Bonnetier explique que pour construire le budget rectificatif, il convient d'étudier les éléments qui ont évolué dans l'année, notamment les éléments financiers. L'année 2020 a été marquée par des éléments majeurs, en particulier la crise de la Covid. Les budgets se construisent en comparaison d'une année sur l'autre, ce qui est très délicat cette année. Les grands agrégats de la comptabilité budgétaire (encaissements et décaissements) sont regardés. Au compte financier 2019, les engagements ont été arrêtés à hauteur de 4 178 054 euros. Les crédits de paiement s'élevaient à 3 897 038 euros, pour un montant de recettes de 3,8 millions d'euros. Au moment du budget 2020, l'intégration de 8 professeurs associés, comptant comme 4 ETP, a constitué une évolution importante et généré une augmentation des dépenses de personnel et des recettes associées. Une enveloppe d'investissement assez élevée avait été prévue au budget initial, cette année devait être celle du déploiement d'un PPI ambitieux. Les investissements avaient déjà été sensiblement augmentés l'année précédente.

La situation patrimoniale correspond au rattachement des charges et des produits de 2020. Elle fait état de charges à hauteur de 3 930 000 euros et des produits à hauteur de 4 017 000 euros, soit un résultat excédentaire de 87 000 euros, proche de l'atterrissage au compte financier 2019.

Une augmentation importante du fonds de roulement a été constatée à fin 2019, au regard d'un certain nombre de retraitements effectués par l'agence comptable, ainsi que d'un changement de comptabilisation des droits d'inscription. Le fonds de roulement est confortable et dépasse les 2,6 millions d'euros à l'issue du budget rectificatif.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'enveloppe est réduite de 2,067 à 2 millions d'euros. Cette baisse tient compte de l'annulation des frais de concours et d'un mouvement interne réalisé. Au niveau du fonctionnement, le budget est proposé à la baisse du fait de l'augmentation de certaines dépenses exceptionnelles au cours de l'année et de dépenses non réalisées. 14 000 euros ont été dépensés dans le cadre de mesures sanitaires exceptionnelles, 9 000 euros pour l'accès aux connexions, ainsi que 48 000 euros pour l'achat de logiciels. Les dépenses non réalisées sont chiffrées à 204 000 euros, même si ce poste est difficile à évaluer. L'ambitieux plan d'investissement qui devait débiter cette année a dû être reporté, néanmoins une enveloppe importante sera tout de même réalisée, pour déployer les outils nécessaires à l'enseignement et équiper les agents d'ordinateurs portables.

Les recettes ont évolué sur un certain nombre de postes. Quelques ajustements à la marge sont observés. Une augmentation de 58 500 euros est par exemple attendue concernant les droits d'inscription, une baisse de la taxe d'apprentissage à hauteur de 41 000 euros, ainsi que des soutiens supplémentaires de la part de la Chaire et de Rennes Métropole.

A ce stade, le travail budgétaire se poursuit. La préparation de la clôture a été entamée, avec un suivi rapproché des taux d'exécution et un travail spécifique sur le rattachement des charges et des produits à l'exercice. En parallèle, la préparation du BI 2021 se poursuit également, au regard des incertitudes de la fin d'année et de l'année prochaine. Préparer un budget initial pour un atterrissage quatorze mois plus tard est un exercice délicat, d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel. Enfin le développement du Contrôle Interne Budgétaire est poursuivi, à travers la sécurisation des flux financiers. Cette année a été particulièrement marquée par le développement d'outils de pilotage de la masse salariale de l'IEP. La démarche de maîtrise des risques et des plans d'action présentée en mars 2020 est également poursuivie, et permet de mener l'ensemble des

opérations selon le plan d'action qui avait été défini. Il sera rendu compte du déploiement du Contrôle Interne 2020 au CA de mars 2021, avec un nouveau plan d'action dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

La délibération est très normée et reprend les autorisations budgétaires ainsi que les prévisions comptables en fin d'année.

M. Denby Wilkes a observé une variation de fonds de roulement de - 43 000 euros, ainsi qu'un déficit budgétaire prévu à 103 000 euros. Il souhaite savoir à combien s'élèverait le fonds de roulement à fin 2020.

Mme Bonnetier répond qu'il se situerait à environ 2,5 millions d'euros.

M. Hervé tient à saluer le travail de l'IEP dans le cadre de cette année de crise. Des ordinateurs ont rapidement été mis à disposition, ainsi qu'une aide aux étudiants. Les dépenses mises en place ont eu des conséquences positives. Il observe que 48 000 euros sont dédiés aux outils numériques, et se demande s'il ne serait pas possible de réfléchir à des outils publics, ou en contrat avec des partenaires locaux, davantage sécurisés que Zoom.

M. Lejolivet, Président du Conseil d'administration, confirme que les établissements d'enseignement supérieur se sont équipés de manière rapide durant la crise, avec les outils les plus efficaces qu'ils pouvaient trouver. Les outils publics à disposition n'étaient pas forcément à la hauteur de la sollicitation administrative. Une réflexion est en train de se mettre en place au niveau régional à la suite de la crise, afin de pouvoir proposer des infrastructures et des services à la hauteur des enjeux des établissements de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'investissement, la logique de 2020 se voulait très volontariste. Le fonds d'investissement et la trésorerie restants devraient permettre d'entrer dans un cycle d'investissement encore plus volontariste dès l'année prochaine. La salle multimédia, par exemple, ne correspond plus aux nouveaux usages des étudiants.

*La proposition de budget rectificatif est adoptée à l'unanimité.*

- Fonds d'urgence

M. Diaz rappelle qu'un fonds d'urgence a été mis en place en mars dernier. Il est demandé aux administrateurs de pouvoir doter le fonds d'urgence d'un montant de 20 000 euros afin de faire face aux besoins économiques et sociaux des étudiants.

*Le fonds d'urgence est adopté à l'unanimité.*

- NBI

M. Julien explique que la Nouvelle Bonification Indiciaire concerne les agents administratifs titulaires. Le Ministère attribue aux établissements un certain nombre de points de NBI. Au moment de la réforme, l'IEP n'avait pas été très bien doté, et avait reçu peu de points de NBI. Celle-ci est donc généralement attribuée à deux personnes, et correspond à environ 90 euros nets par mois pendant un an. Une réunion a eu lieu avec le Comité Technique afin de déterminer sur quels principes ces fonds de NBI pouvaient être attribués. D'un commun accord, il a été décidé de privilégier en premier lieu les catégories B et C, qu'un même agent ne pouvait pas recevoir deux années de suite, et enfin que l'attribution devait correspondre à une surcharge de travail ou à une technicité particulière au cours de l'année. Il est proposé cette année d'attribuer la NBI aux deux agents des finances, qui reprennent des dossiers relativement complexes et ne ménagent pas leur peine.

M. Diaz observe que de manière générale, l'ensemble des IEP de région sont moins bien dotés en points de NBI que les autres établissements d'enseignement supérieur. Le souhait est que cette dotation soit plus importante pour les années à venir.

*La proposition d'attribution de NBI est adoptée à l'unanimité.*

## **2. Ressources humaines**

- Bilan social

M. Diaz indique qu'il est obligatoire de présenter ce document à l'ensemble des administrateurs. L'année 2019 correspond au changement de mandat. Le bilan social a été présenté au Comité Technique, qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Cela a permis d'envisager l'amélioration du document au cours des prochaines années, avec des critères plus éclairants sur la vie de l'établissement, et une analyse plus fine de l'évolution sociale de celui-ci.

M. Julien rappelle que le bilan comprend huit thématiques, définies par décret.

En 2019, les effectifs permanents s'élèvent à 42 agents enseignants et 44 agents administratifs. La moyenne nationale est d'un enseignant pour quinze étudiants, et celle de l'IEP se situe en dessous. La pyramide des âges montre que l'âge moyen des agents est de 45 ans. Il sera nécessaire d'en tenir compte dans le calcul de leur avancement de carrière, et d'anticiper l'augmentation du montant consacré aux ressources humaines. Le bilan montre également la ventilation des postes enseignants par matière, avec une prédominance du droit et de l'économie. Les personnels administratifs comptent 23 contractuels et 21 titulaires, avec une sous-représentation de la catégorie B.

Pour ce qui est de l'égalité femmes-hommes, les femmes sont surreprésentées pour les métiers administratifs et sous-représentées pour les métiers pédagogiques. La réforme de la fonction publique prévoit un plan égalité hommes-femmes, qui sera soumis lors d'un prochain Conseil d'Administration.

En matière de politique de rémunération, on observe une hausse constante du nombre d'heures complémentaires. Elle s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants, la diversification de l'offre de formation ou encore la vacance de postes.

M. Diaz souhaite ajouter que l'augmentation de l'effectif d'étudiants a été accompagnée par un accroissement du personnel administratif. Des ressources propres doivent permettre de financer ces postes. La moitié des personnels administratifs présents à l'IEP sont en effet des contractuels. Ensuite, le faible ratio d'enseignants par rapport au nombre d'étudiants s'explique par le fait que l'IEP a été créé en 1991, à une époque de retournement des politiques budgétaires. L'établissement, tout comme celui de Lille, n'a pas pu bénéficier d'un accompagnement fort. Il a donc recours à de nombreux vacataires. La totalité des heures complémentaires représente environ 27 postes d'enseignant-chercheur, il est donc nécessaire de pouvoir plaider en faveur d'un rattrapage pour se mettre à niveau d'un IEP comme Aix par exemple. Une bataille doit être menée auprès de la tutelle afin d'essayer d'obtenir des postes de fonctionnaires, ce qui n'est guère aisé dans le contexte actuel.

M. Julien aborde la thématique du développement des compétences. Les catégories A ont généralement plus tendance à se former que les catégories B et C. Le souhait est de compenser ce phénomène en incitant ces derniers à aller en formation. Un rééquilibrage commence à avoir lieu. En 2020, une offre de formation a également été développée à destination des enseignants.

En matière de bien-être au travail, un travail avait été amorcé avec les membres du Comité Technique sur la prévention des risques psycho-sociaux et la promotion du bien-être au travail. Ce projet a été gelé avec le confinement, et doit être relancé. Les indicateurs d'arrêts maladie pour 2019 affichés dans le document se situent dans la moyenne des années précédentes.

Pour ce qui est de l'organisation du temps de travail, 60 % des personnels sont à 38 heures par semaine, le reste des agents ayant opté pour les 35 heures. Les temps partiels font apparaître une certaine inégalité entre les hommes et les femmes. Un gonflement des comptes épargne-temps est également observé, ainsi qu'une augmentation de la monétisation des jours.

Les moyens financiers accordés à la politique RH montrent que 67 % de la masse salariale est payée sur l'enveloppe État, un tiers des personnels étant payés sur les ressources propres de l'IEP.

Enfin en matière de dialogue social, l'année 2019 a constitué une bonne année, puisque 4 CHSCT et 7 CTE ont permis d'aborder divers sujets.

Mme Collet trouve le bilan social bien présenté et très clair.

Le conseil d'administration prend acte de la présentation du bilan social 2019.

## **2. Pédagogie**

- Règlement Concours Commun 1A
- Règlement Concours exceptionnel 2A

*(Ces deux points sont traités conjointement).*

M. Diaz rappelle que l'année précédente, le concours traditionnel écrit avait dû être annulé. L'engagement avait été pris, pour compenser cette annulation, d'organiser un concours commun d'accès direct en deuxième année. Une soixantaine de places vont être offertes dans le cadre de ce concours. Il devrait comprendre, comme en première année, une épreuve de langues, une épreuve de questions contemporaines ainsi qu'une épreuve d'Histoire, selon les mêmes thématiques que le concours de première année. 1600 candidats sont attendus.

En ce qui concerne le Concours commun de première année, le règlement du concours traditionnel est voté par principe. Le concours doit avoir lieu fin mars-début avril. Le souhait est d'essayer de maintenir ce concours. Les conditions doivent être discutées avec le Ministère.

*Les règlements du Concours Commun 1A et du Concours exceptionnel 2A sont adoptés à l'unanimité.*

## **4. Mesures réglementaires et pratiques**

- Répartition des élus étudiants dans les commissions

M. Lejollivet, Président du Conseil d'administration, indique que les représentants étudiants se sont entendus de manière consensuelle afin de proposer une répartition de leurs représentants au sein des commissions. En l'absence d'opposition de la part du Conseil d'Administration, cette répartition sera approuvée en tant que telle.

M. Julien précise que les deux étudiants siégeant au sein de la commission des services numériques seront Vincent Oursel et Briac Favé, les suppléants étant Blanche Gaud et Camille Saudrais.

Pour la commission vie étudiante, les deux titulaires seront Dimitri Guezel et Briac Favé, avec Vincent Oursel et Camille Saudrais comme suppléants.

Pour la commission des bourses de mobilité internationale, les étudiants titulaires seront Dimitri Guezel, Blandine Le Parc, et Camille Saudrais, et les suppléants Vincent Oursel, Sarah Lévy et Baptiste Guesdon.

Pour la commission d'examen des situations individuelles, Sarah Lévy sera titulaire et Briac Favé suppléant.

Pour la commission des relations internationales, les étudiants titulaires seront Blandine Le Parc, Sarah Lévy et Camille Saudrais et les suppléants seront Blanche Gaud, Dimitri Guezel et Briac Favé.

Pour la commission documentaire, les étudiants titulaires seront Blanche Gaud, Vincent Oursel et Baptiste Guesdon, et les suppléants Blandine Le Parc, Dimitri Guezel et Camille Saudrais.

Enfin, pour la commission budgétaire, les deux titulaires seront Blanche Gaud et Baptiste Guesdon, avec Briac Favé comme invité permanent, tandis que les suppléants seront Dimitri Guezel et Blandine Le Parc.

*La proposition de répartition des élus étudiants dans les commissions est approuvée à l'unanimité.*

### **Informations de la Direction**

M. Lejolivet, Président du Conseil d'administration, souligne que le chapitre relatif à la santé des étudiants et du personnel de l'Institut est devenu incontournable en ces temps de crise sanitaire.

M. Diaz précise que dès lors que le deuxième confinement a été acté par le Président de la République, les enseignements ont été basculés en distanciel. Cela a été relativement aisé dans la mesure où une stratégie hybride avait déjà été adoptée. Les enseignants ont pu apprendre au cours de l'année à enseigner à distance par le biais de différents moyens ; leur engagement ainsi que leur investissement pédagogique doivent être soulignés. L'IEP, notamment la bibliothèque et les services administratifs, restent ouverts, afin d'accueillir les étudiants. La plupart des agents administratifs ont effectué le choix de revenir au moins un jour par semaine à l'IEP afin de conserver le lien avec l'institution. Certains collègues enseignants reviennent également, avec les autorisations en vigueur et le respect des gestes barrières.

Lors de la période, les élus étudiants et les présidents d'associations ont rencontré la Direction afin d'essayer de faciliter autant que possible la vie étudiante en cette période de confinement. Les associations sont incitées à maintenir les conférences à distance. Les licences Zoom attribuées permettront de faciliter cette organisation. Des réunions d'ambassadeurs prévention santé ont également été mises en place. Ces étudiants, recrutés avant le confinement, vont jouer un rôle d'interface ou de médiateurs, permettant notamment de faire remonter les situations de personnes en détresse personnelle. Les tuteurs et tutrices solidaires ont été recrutés la semaine précédente ; il s'agit d'étudiants de deuxième et quatrième année apportant un soutien aux étudiants de première année. Cela permet de créer des liens et de développer l'emploi étudiant, notamment pour les boursiers qui auraient perdu leur emploi et subi une baisse de revenu. Le fonds d'urgence évoqué précédemment vient lui aussi en aide aux étudiants en difficultés.

Une convention a été passée avec Klaxoon afin de développer cet outil. Chaque étudiant et membre de l'IEP dispose d'une licence Klaxoon, qui va lui permettre de bénéficier d'échanges et d'espaces de collaboration plus interactifs. Le développement de cet outil passera par des temps de formation.

Une réunion a eu lieu la veille avec les représentants étudiants, afin de discuter de l'ordre du jour de ce CA ainsi que des autres thématiques qui leur semblent importantes. Des échanges ont eu lieu concernant la session d'examens qui commencera le 9 décembre. Les examens peuvent être maintenus en présentiel en évitant la manipulation de copies. L'idée est d'éviter les ruptures numériques pour les étudiants qui rencontreraient des problèmes de connexion. Les équipes de la DSI sont en train d'équiper les amphithéâtres de bandes Wi-Fi pour que les étudiants puissent se connecter.

Une grande attention est portée à l'évolution de la situation sanitaire, et des avis sont pris auprès des autres IEP. La situation n'est pas simple, et aucune décision définitive n'est arrêtée nulle part. Chaque solution se traduit par des difficultés pour certains étudiants, et les situations individuelles doivent être identifiées. La règle souhaitée pour les examens est l'égalité de traitement, et les étudiants passeront leurs examens à la même heure, en disposant de la même durée et de manière anonyme. La modalité retenue pour les examens sera décidée une quinzaine de jours en amont.

M. Hervé attire l'attention sur le fait que de nombreux étudiants sont rentrés chez eux. Si des examens sont organisés en présentiel, cela suppose que ces étudiants doivent revenir, prendre des transports en commun, voire se retrouver en colocation avec d'autres étudiants. Cela génère un risque sanitaire important, qui doit être apprécié.

M. Diaz précise que cet aspect est pris en considération. L'année précédente, lorsque les examens ont été organisés à distance, quasiment la moitié des étudiants ont fait le choix de revenir sur place afin de bénéficier d'un espace de travail adapté. La différence par rapport à l'année dernière est que l'IEP reste ouvert, et si des étudiants rencontrent des problèmes techniques, ils pourront venir passer leurs examens dans les mêmes conditions que leurs camarades. Des solutions sont envisageables pour les deux alternatives, et la meilleure décision possible sera prise rapidement afin que chacun puisse s'organiser. Le dispositif permet de basculer d'une solution à l'autre en maintenant le principe d'égalité de traitement.

Un élu étudiant est surpris d'apprendre, au regard des échanges de la veille, que des étudiants étrangers résidant en Allemagne avaient été incités par mail à revenir en France pour passer les examens.

M. Diaz explique que pour le moment, le scénario retenu est celui de l'organisation des examens en présentiel. Il est compliqué d'établir une règle générale en présence de cas particuliers. Une étudiante est par exemple restée bloquée au Pérou. La décision n'est pas encore prise.

Mme Iglesias ignorait que certains étudiants allemands étaient rentrés.

M. Diaz précise que les administrateurs seront informés de la décision prise, comme ils l'ont toujours été jusqu'alors.

Mme Saudrais indique que les élus étudiants souhaitent que l'avis de l'ensemble des étudiants soit porté à la connaissance des élus du Conseil d'Administration. Les représentants ont consulté les étudiants de l'ensemble des promotions au cours de la semaine précédente. Il en ressort que la majorité des étudiants souhaite la tenue des partiels en ligne. Les raisons avancées sont nombreuses, comme les déplacements générés ou le fait de se retrouver durant plusieurs heures dans des amphithéâtres à proximité des fêtes de fin d'année. Les étudiants ont consenti des sacrifices importants depuis le début du confinement, et une angoisse est palpable au sein de l'ensemble des promos. Les étudiants souhaiteraient un allègement des partiels, afin de permettre moins de stress et de révisions. Contrairement à ce qui avait été annoncé, la semaine de révisions n'a pas été sanctuarisée. Ce point a été remonté à la Direction, et les cours prévus durant cette semaine ont été annulés. Certains étudiants ont reçu des cours à travailler chez eux, ce qui ne règle pas la question. La plupart des établissements ont déjà annoncé les modalités de tenue des examens, et le délai de deux semaines avant les partiels est très court pour s'organiser.

Mme Gaud ajoute que ce constat est valable pour l'ensemble des années. Les ambassadeurs Covid apportent leur soutien aux demandes formulées.

M. Favé estime qu'une réponse forte de la Direction est attendue. La crainte est très forte concernant le risque sanitaire, et elle est fondée.

M. Diaz considère que prendre une décision éclairée avec discernement évite parfois les erreurs. La Direction reçoit l'éclairage de professionnels de manière hebdomadaire. Un Codir a lieu le lendemain. Le message des étudiants a été entendu, et participera à la décision qui sera prise.

M. Guezel souligne la bienveillance de l'ensemble du personnel de l'établissement. Une vie nouvelle doit être réinventée quasiment toutes les semaines.

M. Diaz précise que certaines manifestations ont commencé à être mises en place à distance. Il s'agit d'abord des trente ans de l'IEP, qui vont être célébrés à partir de janvier 2021. L'IEP va devoir se positionner afin de répondre aux défis du XXIème siècle. Une réflexion a été lancée sur point. Dans ce cadre, une réflexion plus particulière sur l'avenir de la bibliothèque va être mise en place.

## **5. Questions diverses**

M. Tilly souhaite revenir sur la question relative aux tarifs applicables aux contrats d'apprentissage dans le cadre des masters en alternance. Il avait relevé une discordance de 1 000 euros. Il a depuis constaté que les grilles avaient été modifiées sans information préalable, et n'approuve pas le mode opératoire retenu. Ensuite, le document qui a été substitué et se trouve désormais dans les archives figure comme un document adopté par le CA.

M. Lejolvivet, Président du Conseil d'administration, estime qu'il s'agit d'une accusation grave en public. Il est préférable de ne pas attendre le CA pour évoquer ce type de points entre adultes responsables.

M. Tilly maintient qu'un « bidouillage » a eu lieu concernant le document. Il demande comment un document daté du 20 janvier peut avoir été adopté le 11 décembre.

M. Lejolvivet, Président du Conseil d'administration, indique que des voies de recours sont possibles.

M. Hervé, ouvrant un nouveau débat, indique qu'une loi relative à la programmation de la recherche est en préparation et suscite de nombreuses interrogations. Des dispositions fondamentales ont récemment été adoptées en comité mixte paritaire, sans que la communauté des universitaires ne soit consultée. Il estime que les chefs d'établissements doivent prendre position sur ce sujet. De nombreuses UFR ont réagi et interpellé leurs instances centrales.

M. Lejolvivet, Président du Conseil d'administration, considère qu'il s'agit d'une question politique, pour laquelle des recours existent. Il est néanmoins intéressant d'avoir exprimé ce point de vue.

M. Diaz ne souhaite pas prendre position publiquement du fait de sa fonction. De plus, les avis ne sont pas unanimes concernant cette loi. Il serait intéressant d'avoir un temps d'échanges entre enseignants-chercheurs.

M. Hervé aurait avant tout souhaité un soutien des chefs d'établissements sur la méthode employée.

M. Lejolvivet, Président du Conseil d'administration, estime qu'un recours devant le Conseil Constitutionnel aura certainement lieu.

M. Desmoulin n'est pas d'accord en ce qui concerne l'adoption de la loi. Il considère que la procédure est tout à fait normale, et que de nombreuses lois sont adoptées de cette façon.

M. Hervé estime qu'il n'est pas normal d'introduire une disposition pénale dans une loi de nature financière. Il invite à convoquer une réunion pour pouvoir échanger sur le sujet.

M. Desmoulin précise que ce débat a eu lieu, avec une présentation de la loi.

Mme Saudrais indique que les représentants étudiants sont favorables à un échange et au vote d'une résolution concernant cette loi.

M. Lejolviet, Président du Conseil d'administration, ne souhaite pas déroger à la tradition selon laquelle les sujets politiques ne sont pas abordés en Conseil d'Administration.

*Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 9 décembre.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

**Présents**

- (1) M. Yann Lejolivet, Président du Conseil d'administration
- (2) Mme Hélène Muscat, représentant M. Davis Alis
- (3) M. Vincent Denby-Wilkes
- (4) M. Alexandre Brailowski
- (5) Mme Marie-Laure Collet
- (6) M. Vincent Valentin
- (7) M. Romain Pasquier
- (8) M. Arnaud Stimec
- (9) M. Thibault Tellier
- (10) M. Alan Hervé
- (11) M. Bruno Tilly
- (12) M. Gil Desmoulin
- (13) Mme Marta Iglesias
- (14) Mme Aurélie Jehanno
- (15) M. Briac Fave
- (16) Mme Blanche Gaud
- (17) M. Baptiste Guedon
- (18) Mme Blandine Le Parc
- (19) M. Dimitri Guezal
- (20) Mme Sarah Levy
- (21) M. Vincent Oursel
- (22) Mme Camille Saudrais
- (23) M. Patrice Leguesdon
- (24) Augustin Berne

**Représentés**

- (25) M. le Président du Conseil départemental
- (26) M. David Alis

**Membres ayant voix consultative**

M. Pablo Diaz, Directeur de l'IEP

**Invités**

- (27) M. Sébastien Chable
- (28) M. Guillaume Julien
- (29) Mme Cyrielle Leclerc
- (30) Mme Céline Bonnetier
- (31) Bruno Gattepaille

M. Lejolivet, Président du Conseil d'administration, indique que de nouveaux administrateurs sont accueillis lors de cette réunion. Il s'agit des élus étudiants, à qui il souhaite la bienvenue.

M. Lejolivet, Président du Conseil d'administration, donne lecture des différentes procurations.

M. Olivier Duhamel	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolviet
Mme Nathalie Collin	Donne pouvoir à :	M. Jean-Louis Gans
M. Patrick Gérard	Donne pouvoir à :	M. Gilles Desmoulin
M. Marcel Rogement	Donne pouvoir à :	M. Yann Lejolviet
Mme Claire Toupin-Guyot	Donne pouvoir à :	Mme Marta Iglesias

- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 18 novembre 2020

M. Lejolviet remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation à la présente réunion, malgré les contraintes imposées par l'audioconférence.

*L'approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2020 est reportée à une réunion ultérieure.*

## 1. Finances

- Budget initial 2021

Céline indique que tous les documents sur le budget pour 2021 (dont le rapport de l'ordonnateur et la délibération) ont été adressés aux membres du Conseil d'administration. Elle revient ensuite sur le contexte de 2020, dont dépendent pour partie les perspectives pour 2021. L'année 2020 a été assez exceptionnelle, à cause de la crise sanitaire qui a bouleversé les activités de l'IEP de Rennes et contraint ce dernier à s'adapter pour assurer la continuité de ses activités. Différentes stratégies ont été déployées à cette occasion. Au plan financier, tous les repères ont été bouleversés, notamment parce que le caractère exceptionnel de cette année handicape les modalités traditionnelles d'élaboration du budget pour l'année suivante (en temps ordinaire, celui-ci est fixé par le biais de comparaisons avec l'année précédente, d'où l'on tire des postulats). Le suivi de l'année 2020 a été compliqué et les prévisions pour 2021 ont été difficiles à établir.

Cependant, plusieurs rendez-vous demeurent à l'ordre du jour pour l'année 2021 et l'année 2022. De même, l'IEP de Rennes reste fidèle à la préparation du passage à l'élargissement de ses compétences et responsabilités. Le projet de calcul du coût des activités reste d'actualité pour mettre en place une vision plus stratégique du pilotage budgétaire.

Le budget initial pour 2021 découle de plusieurs mois de préparation collective, qui ont commencé par l'envoi d'une lettre de cadrage sur les orientations décidées par la Direction générale de l'IEP. Le recueil des prévisions des différents services sur leurs activités de 2021 s'est déroulé très en amont. Le débat d'orientation budgétaire a été présenté à l'ensemble de l'IEP dès le 30 novembre 2020, afin de mettre les nouvelles orientations en perspective, tout en récapitulant le travail fait en 2020. Enfin, la Commission budgétaire s'est prononcée sur le budget initial le 8 décembre 2021. Il ne reste plus qu'à recueillir l'avis des administrateurs de l'IEP.

La comptabilité publique a été réformée dans le courant des années 2010, cette réforme touchant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Le Conseil d'administration doit en tenir compte.

M. Diaz présente les axes stratégiques pour 2021 et le bilan des projets réalisés à l'issue de 2020. Il insiste sur la réflexion en cours sur la raison d'être de l'IEP de Rennes pour les années à venir. Cette réflexion guidera les orientations futures et conditionnera les orientations financières pour la décennie 2020. Le but est d'amener les membres du Conseil d'administration à se projeter très loin, sur les 30 années à venir. Il faut que l'IEP, qui a déjà 30 ans, puisse continuer de peser sur son territoire.

M. Julien explique que le budget de l'IEP inclut tous les moyens mis à disposition de l'IEP (environ 8 millions €). Cependant, il précise que l'IEP ne pilote pas la paye de ses agents fonctionnaires, directement rémunérés par le Ministère (environ 4 millions € de « l'enveloppe Etat ») ; il en ira différemment lorsque l'IEP accèdera aux « responsabilités et compétences élargies » RCE. Ainsi le budget soumis au vote du Conseil d'administration, concerne toutes les dépenses et les recettes, hormis la paie des fonctionnaires.

En ce qui concerne les recettes, le budget soumis au CA est alimenté à la fois par : des subventions pour charge de service public données par l'Etat, par les droits d'inscription payés par les étudiants, et par diverses autres ressources, dont les recettes issues de la formation professionnelle, diverses subventions consenties pour des projets de recherches, et quelques recettes résiduelles.

Parallèlement, les dépenses à la charge de l'IEP se répartissent en trois blocs :

- les dépenses de personnel, pour rémunérer les agents contractuels de l'IEP et les heures complémentaires accomplies par les enseignants, ainsi que le salaire des ATER, auxquels s'ajouteront à partir de 2021 le salaire des professeurs associés ;
- les dépenses pour le fonctionnement courant de l'IEP (gaz, électricité, achats de matériels, frais de mission des personnels et des intervenants) ;
- les dépenses d'investissement, engagées pour plusieurs années, qui concernent essentiellement les grands travaux immobiliers et l'achat de matériel informatique.

Il convient également de distinguer le résultat « budgétaire » (l'état des comptes à l'instant t au 31 décembre de l'année) du résultat « patrimonial » (le résultat de l'année, tenant compte de toutes les dépenses et les recettes non encore engagées ou recouvrées ainsi que des amortissements).

Il est rappelé que l'IEP de Rennes ne peut pas être plus de deux années de suite en déficit patrimonial. Autrement, il passe sous tutelle directe du Rectorat, jusqu'à ce que sa santé financière soit rétablie.

Céline Bonnetier indique que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a consenti, pour 2021, à une subvention de 1,4 million d'euros, soit un tiers des recettes totales de l'IEP de Rennes. Les droits d'inscription pour 2021 ont rapporté 1 065 000 euros. Toutes les autres recettes se montent à 1 682 000 euros, dont :

- 312 000 euros de recettes liées aux concours et examens ;
- 645 000 euros de recettes liées aux formations ;
- 35 000 euros au titre de la taxe d'apprentissage ;
- 138 000 euros de financements donnés par les co-financeurs ;
- 407 000 euros pour le financement des bourses ;
- 144 000 euros d'autres financements.

M. Diaz insiste pour que la dynamique de croissance des recettes, en 2021, dépasse celle des dépenses. Il précise que 65 % des recettes du budget de l'IEP (hors enveloppe Etat) sont issues de ressources propres. Tout l'objectif de la Direction est de développer encore les recettes, notamment en développant la formation professionnelle à l'IEP. En outre, l'IEP de Rennes doit attirer d'autres recettes pour faire face à l'obligation d'accueillir de plus en plus d'étudiants boursiers. Il peut cependant compter sur le soutien de puissants organismes publics, dont la Région Bretagne et la Région Normandie.

Céline Bonnetier indique que les dépenses pour 2021 consisteront d'abord en 2,5 millions d'euros pour le personnel de l'IEP. Parallèlement, le fonctionnement de l'IEP consommera 2 millions d'euros. Les crédits de paiement se monteront à 1,8 million d'euros. Enfin, 595 000 euros seront dédiés aux investissements.

Jusqu'en 2019, les dépenses de personnel de l'IEP ont augmenté, à cause du développement des activités favorisées par le volontarisme des recettes, et de l'intégration des professeurs associés (cela a impliqué l'intégration d'un montant annuel de 220 000 euros dans les dépenses).

Pour 2021, une hausse globale de 250 000 euros est prévue sur les dépenses de personnel, par rapport à 2020. L'IEP réintègrera en effet sur son propre budget plusieurs postes qui étaient auparavant salariés par l'Etat (les professeurs associés notamment). En outre, il recrutera un ingénieur informaticien pour l'application du concours commun en 2021. Ce concours commun se tiendra selon des modalités proches de celles observées en 2020.

L'IEP compte aussi, pour 2021, déployer le dispositif WinPaie +, afin d'améliorer la gestion du suivi des carrières de ses agents. Il acquerra également le système Zellio pour gérer le service des vacataires, les heures effectuées complémentaires par ses enseignants, tout en sécurisant leurs rémunérations, le suivi de leurs dossiers et l'extraction des données relatives aux enseignements qu'ils auront données.

Les dépenses de fonctionnement pour 2021 concerneront, à 22 %, des bourses accordées à des étudiants. 35 % des dépenses de fonctionnement auront trait à des actions relatives à la formation, à la recherche et à la vie étudiante. Enfin, 43 % de ces dépenses concerneront les supports.

Dans l'ensemble, les dépenses autour des supports resteront stables par rapport à 2020. Ce sont surtout les dépenses sur la formation et la recherche qui ont augmenté.

M. Diaz informe le CA que le Conseil régional de Bretagne, pour des raisons budgétaires, a décidé de supprimer les bourses de mobilités accordées aux écoles bretonnes pour favoriser les séjours de ses étudiants à l'étranger. Celles dédiées aux universités ont en revanche été maintenues.

Monsieur Diaz présente ensuite les principaux projets de l'année 2021. L'IEP compte ouvrir un nouveau parcours en master 2, sur le « droit des générations futures », en partenariat avec le CNRS et la région Normandie. Ce parcours est en cours d'élaboration. Le but est de répondre à l'augmentation des étudiants sur le campus de Caen. Cela introduira de nouvelles modalités dans la transmission des savoirs et l'acquisition des compétences.

Dans le domaine de la recherche, un nouveau projet scientifique a été adopté. Il se déclinera parallèlement à plusieurs projets spécifiques. La participation de l'IEP de Rennes à ce nouveau projet, qui s'étalera sur plusieurs années, sera de 100 000 euros par an. En lien avec ce projet, l'IEP de Rennes compte aussi ouvrir une nouvelle chaire, sur les médias et l'intelligence artificielle (ce projet sera pour partie autofinancé par les acteurs qui l'accompagneront).

Enfin, dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale, l'IEP prévoit d'instituer en 2021 un accompagnement sur la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail de son personnel. Il compte aussi accompagner 230 lycéens issus d'établissements secondaires partenaires, ainsi que 157 collégiens dans le même cadre (50 tuteurs et tutrices seront chargés de cet accompagnement, qui aidera ces élèves du secondaire à se projeter en vue de passer le concours d'entrée à l'IEP). Pour 2021, ce travail d'accompagnement sera aussi tourné vers les lycées professionnels (sur le modèle des projets déjà menés par l'IEP de Lille).

L'IEP de Rennes refondra aussi son site Internet en 2021, de manière à donner plus de visibilité à ses formations et à mieux refléter le dynamisme de son activité ainsi que sa stratégie d'établissement.

Sur les investissements, le but pour 2021 est de répondre tant aux besoins matériels qu'aux besoins pédagogiques. Un certain nombre de gros investissements immobiliers (accessibilité, mise aux normes thermiques) s'inscrira dans le Plan de relance, lancé par le Ministère de l'économie, consécutif à la crise sanitaire de 2020.

Monsieur Julien précise que le campus de Rennes a maintenant 30 ans. La restauration qu'il a connue dans les années 1990 a vieilli (d'autant plus qu'elle n'avait été que partielle). Des travaux de rénovation de certains locaux ont été entrepris ces dernières années, mais il reste encore des zones à rénover : des cages d'escalier, la grille sur le parvis et plusieurs espaces communs et couloirs. L'amphithéâtre Arendt doit aussi être repeint. Le dispositif de chauffage, mérite également des investissements lourds. Enfin, il faut garantir l'étanchéité de la toiture végétalisée qui recouvre la bibliothèque et les amphithéâtres (cela imposera de déposer tout le gazon, de refaire le toit et de poser de nouveau le gazon par la suite). Parallèlement, un projet de refonte globale de la bibliothèque Jacques Fauvet est en cours de chiffrage.

M. Diaz confirme ce projet autour de la bibliothèque, en soulignant le double objectif de la rendre plus confortable et d'en faire réellement un lieu inscrit dans l'organisation de conférences et de séminaire (tout autant que dans la pure recherche).

M. Julien annonce que plusieurs travaux seront engagés à partir de l'été 2021 pour rendre le site de Rennes plus accessibles aux handicapés et pour améliorer l'isolation et les dispositifs de climatisation et de chauffage des bâtiments.

Sur le site de Caen, remis à neuf par la métropole de Caen avant son ouverture, les investissements concerneront surtout le mobilier et l'informatique. Il faudrait installer un matériel moderne de vidéoconférence pour assurer une communication fluide et efficace entre le site de Rennes et celui de Caen.

Céline rappelle que les investissements prévus pour 2021 se montent à 600 000 euros. Pour les financer, le prélèvement sur la trésorerie de l'IEP s'élèvera à 95 000 euros. Normalement, l'agrégation des charges et des produits devrait aboutir, sur ces investissements, à un résultat positif de 15 000 euros à l'issue de 2021.

M. Hervé s'étonne que la région Bretagne n'accorde aucune subvention à l'IEP de Rennes pour les bourses de mobilité. Il juge une telle pratique discriminante, d'autant plus que les universités, elles, ont reçu de telles subventions.

M. Diaz répond que l'IEP de Rennes a adressé un courrier de recours gracieux au Conseil régional de Bretagne. Cependant, rien ne garantit que le Conseil régional revienne sur sa décision.

*Le budget initial pour 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

- Tarifs 2021-2022

M. Diaz présente les tarifs prévus pour l'année universitaire 2021-2022. Leur niveau sera identique à celui de l'année universitaire 2020-2021. Il précise que 53 % des étudiants de l'IEP de Rennes (boursiers exclus) paient moins de 1000 euros par an pour leur inscription.

Un intervenant demande si les boursiers en master 2 qui suivent un cursus dans deux établissements (dont l'IEP de Rennes) doivent quand même régler des droits au titre des deux établissements.

M. Diaz explique qu'un étudiant boursier dans une telle situation ne doit régler des droits qu'au titre d'un seul établissement d'enseignement.

M. Julien présente le détail des tarifs d'inscription, pour toutes les formations (courtes ou longues).

M. Diaz précise que l'un des objectifs de l'IEP sera désormais de développer de nouvelles formations, pour les élus, et des actions de VAE. Ces nouveaux axes doivent aboutir à des résultats tangibles et pérennes à l'horizon de trois ans.

*La grille de tarifs pour l'année universitaire 2021-2022 est approuvée à l'unanimité des membres présents.*

- Demande de subvention de l'Amicale des personnels

M. Diaz propose le vote d'une subvention pour l'Amicale des personnels de l'IEP. Il rappelle l'importance de cette association pour la vie et le bien-être des personnels de l'IEP.

*Le projet de subvention pour l'Amicale des personnels au titre de 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

- Demande de subvention de l'Association des anciens de l'IEP

M. Diaz indique que l'Association des anciens élèves de l'IEP a demandé une subvention pour 2021. Il rappelle l'importance de l'accompagnement de cette association dans la mise sur pied des dispositifs pédagogiques de l'IEP. De fait, cette association parraine plusieurs étudiants et joue un rôle important dans la préparation du Forum de l'emploi annuel. Elle est au service des étudiants et des futurs diplômés.

M. Berne indique que l'Association des anciens élèves de l'IEP sert en premier lieu les anciens étudiants : elle leur offre une communauté qui s'assemble autour de l'IEP et continue d'y intervenir. L'Association contribue aussi à l'insertion professionnelle des étudiants. Enfin, elle valorise sur le marché du travail (tant français qu'international) les diplômés accordés

par l'IEP de Rennes, et elle met en avant la compétence de l'Etablissement.

Le présent projet de subvention est indispensable pour faire vivre le réseau des anciens étudiants de l'IEP dans les différentes antennes du mouvement en France et à l'étranger.

M. Lejolvivet demande si l'Association se retrouve plus sollicitée que de coutume dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

M. Berne explique que la crise sanitaire a contraint l'Association à repenser son action sur le terrain, notamment en recourant plus souvent aux contacts en ligne et moins aux manifestations en présentiel. Parallèlement, l'Association a veillé à tenir à jour sa base de données et à proposer de nouvelles manifestations aux étudiants et anciens étudiants. A cette occasion, elle a repensé la structuration de son budget.

*Le projet de subvention pour l'Association des anciens élèves de l'IEP est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

- Demande de subvention de l'Association des étudiants du double cursus franco-allemand

M. Diaz indique que cette association joue un rôle crucial dans les partenariats entre l'IEP de Rennes et l'Université d'Eischtät. Pour 2021, elle a demandé une subvention de 500 euros. Il importe de lui donner les moyens de pérenniser son activité.

*Le projet de subvention pour l'Association des étudiants du double cursus franco-allemand est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## **2. Ressources humaines**

- Dématérialisation des bulletins de paye

M. Gattepaille rappelle que le Ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Education nationale demandent désormais aux établissements d'enseignement, quel que soit leur statut, de délibérer sur le principe de l'informatisation des fiches de paye. Cependant, depuis 2017, une version sous PDF des fiches de paye des fonctionnaires est disponible sur le site Internet de la DGFIP. A l'IEP de Rennes, les fonctionnaires ont continué de recevoir des bulletins de paye sur papier jusqu'en 2019. Le personnel contractuel, pour sa part, ne reçoit ses fiches de paye sous PDF que depuis juin 2020.

M. Julien souligne que cette informatisation est un progrès, dans la mesure où les agents peuvent désormais consulter en ligne l'intégralité de leurs bulletins de paye. Il rappelle qu'un vote du Conseil d'administration est obligatoire pour entériner cette réforme.

*Le projet d'informatisation des bulletins de paye du personnel est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## **3. Pédagogie**

- Règlement du concours (accès direct en 4<sup>ème</sup> année)

M. Desmoulins rappelle que le concours pour l'accès direct en 4<sup>ème</sup> année est un concours qui repose surtout sur l'examen d'un dossier visant à vérifier l'adéquation entre le souhait du candidat et sa capacité réelle à rejoindre l'IEP de Rennes. L'étude de ce dossier est suivie par l'audition du candidat. Le nombre de places disponibles pour ce concours est limité. Naturellement, le candidat est soumis à un questionnaire serré, de manière à cerner son profil le plus précisément possible. Telles sont les modalités qui vaudront pour ce concours pour l'année universitaire 2021-2022.

*Les modalités exposées ci-dessus sont approuvées à l'unanimité des membres présents.*

- Règlement du concours (accès direct 2<sup>ème</sup> année, lycées conventionnés)

Mme Iglesias explique que les modalités d'organisation de ce concours ne changeront pas par rapport à l'année universitaire 2020-2021.

M. Diaz indique que plusieurs lycées souhaitent engager des partenariats avec l'IEP de Rennes. Il faudra mener une réflexion pour sélectionner ceux de ces lycées pour qui les partenariats seront possibles. Par ailleurs, pour l'année universitaire 2021-2022, un concours commun d'entrée en 2<sup>ème</sup> année sera organisé, à destination des étudiants de niveau bac+1 qui n'avaient pu être sélectionnés dans Parcours Sup en 2020, à cause de l'annulation du concours commun écrit. Une soixantaine de places seront accessibles dans ce cadre.

*Les modalités exposées ci-dessus sont approuvées à l'unanimité des membres présents.*

- Contrôles du 2<sup>nd</sup> semestre

M. Diaz explique qu'à cause de la crise sanitaire, la définition de la maquette des cours du Certificat d'Etudes Politiques en anglais a pris du retard. Il importe à présent de rattraper ce retard, pour permettre l'accueil des étudiants étrangers.

Les modalités du certificat d'études politique en anglais sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Passage direct au point n°5 de l'ordre du jour.

#### 4. Mesures règlementaires et pratiques

- Modification du règlement intérieur

Ce point a été traité en début de séance.

M. Julien indique qu'en juin 2020, un décret gouvernemental a modifié le Code de l'éducation sur la section disciplinaire des usagers. La Direction souhaite mettre à jour, dans le règlement intérieur, toutes les dispositions disciplinaires relatives aux étudiants, aux enseignants et au personnel administratif.

Les modifications apportées par le décret sont au nombre de cinq.

Tout d'abord, les commissions (sections) disciplinaires sont considérées comme des organes administratifs. Leurs décisions sont donc susceptibles de recours devant les tribunaux administratifs.

Ensuite, à la liste des faits considérés comme des fautes disciplinaires s'ajoute désormais l'atteinte à la réputation d'autrui ou d'une institution.

Le législateur a ajouté une nouvelle sanction : les mesures de responsabilisation (l'équivalent d'une tâche d'intérêt général, au lieu d'une sanction *stricto sensu*).

Enfin, les sections disciplinaires ne comprennent plus que 16 membres (dont 4 professeurs d'université, 4 maîtres de conférences et 8 usagers). Ces sections doivent inclure 2 femmes pour le collège des professeurs d'université, 2 femmes pour le collège des maîtres de conférences, et 4 femmes pour le collège des usagers.

M. Julien indique que l'IEP de Rennes ne comprend qu'une seule femme, professeure des universités dans ses effectifs : Madame Nathalie Berny. Elle est nommée d'office. Pour compléter le collège des professeurs d'université, en respectant la parité, l'IEP de Rennes devra avoir recours une professeure extérieure à l'établissement. Ce sera Mme Camille Broyelle, professeure de droit à l'université de Paris 2 (Panthéon-Assas).

M. Tellier et M. Valentin se portent candidats dans le collège des professeurs d'université au sein des sections disciplinaires. Mme Jehanno et Mme Claire Toupin-Guyot se portent candidates pour le collège des maîtres de conférences au sein des sections disciplinaires.

M. Valentin reçoit 4 votes. M. Tellier reçoit 4 votes. Il y a un vote blanc.  
Mme Jehanno reçoit 4 votes. Mme Claire Toupin-Guyot reçoit 4 votes.

M. Valentin et M. Tellier sont élus membres de la commission disciplinaire, dans le collège des professeurs d'université.  
Mme Jehanno et Mme Claire Toupin-Guyot sont élues membres de la commission disciplinaire, dans le collège des maîtres de conférences.

Les membres de la commission disciplinaire sont :

- Mme Berny (collège des professeurs) ;
- Mme Broyel (collège des professeurs) ;
- M. Valentin (collège des professeurs) ;
- M. Tellier (collège des professeurs) ;
- M. Tilly (collège des maîtres de conférences) ;
- M. Desmoulin (collège des maîtres de conférences) ;
- Mme Toupin-Guyot (collège des maîtres de conférences) ;
- Mme Jehanno (collège des maîtres de conférences) ;
- M. Briac (collège des usagers) ;
- M. Guédon (collège des usagers) ;
- M. Guézel (collège des usagers) ;
- M. Oursel (collège des usagers) ;
- Mme Gaud (collège des usagers) ;
- Mme Le Parc (collège des usagers) ;
- Mme Lévy (collège des usagers) ;
- Mme Saudrais (collège des usagers).

*Cette composition de la Commission disciplinaire est approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **5. Vie étudiante**

- Bilan de la contribution de Vie étudiante et de campus (CVEC) 2019-2020

M. Diaz indique que la contribution pour la vie étudiante s'est montée à 92 euros par étudiant en 2019-2020. Cette contribution est destinée à entretenir la vie du campus (au moins 15 % doivent servir à des actions de santé et de prévention). La Commission de la vie étudiante a été réunie pour dresser le bilan de l'utilisation de cette contribution pour l'année 2019-2020.

Cette utilisation s'est répartie ainsi, sur un montant de 110 000 euros :

- Médecine préventive : 21 % ;
- Vie étudiante et prévention : 71 %.

Pour l'année 2020-2021, la contribution se montera théoriquement à 50 000 euros.

- Répartition de la contribution de Vie étudiante et de campus (CVEC) 2020-2021

M. Diaz annonce qu'en théorie, la contribution pour la vie étudiante se montera à 50 000 euros en 2020-2021 (à raison de 42 euros par étudiant), dont 17 000 euros pour la médecine des étudiants et 25 000 euros pour la vie associative. Il espère cependant que cette contribution dépasse ce montant de 50 000 euros.

*Le bilan de la contribution pour la vie étudiante pour l'année 2019-2020 et la répartition de cette contribution pour l'année 2020-2021 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.*

- Demande de domiciliation de l'association Fugues Etudiantes

M. Diaz explique que Fugues Etudiantes est une association créée par des étudiants en 3<sup>ème</sup> année à l'IEP de Rennes. Elle vise à pérenniser un partenariat avec l'Orchestre général de Bretagne et à obtenir des subventions pour un projet autour de la promotion de la musique classique.

*La domiciliation de Fugues Etudiantes est approuvée à l'unanimité des membres présents.*

## **6. Réseau SCPO**

- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la préparation au concours

M. Diaz explique que, tous les trois ans, le réseau SCPO relance un marché en vue de conclure un contrat avec un prestataire qui préparera des lycéens à son concours d'entrée.

*Le projet de convention autour de la préparation du concours d'entrée est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

### **Information de la Direction**

Sur l'organisation du concours commun, M. Diaz indique que le réseau des IEP maintient pour l'instant les épreuves écrites du concours d'entrée dans les IEP, telles qu'elles ont été organisées en 2019. Cependant, des équipes réfléchissent actuellement à une forme alternative de ce concours, au cas où l'évolution de la crise sanitaire ne rendrait pas son organisation possible.

Le rapport sur l'HCERES est en cours de finalisation. Il sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

M. Pasquier ajoute que la Chaire Territoires et Mutations de l'Action Publique Territoriale de l'IEP de Rennes a remporté un appel à candidatures de « France Stratégie », service de prospective du Premier Ministre, pour un projet de recherche sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, l'IEP étudiera une quinzaine de départements, dans 5 régions, et une collectivité d'outre-mer.

### **Questions diverses**

Un élu étudiant signale le cas de deux étudiants sanctionnés pour plagiat à un galop d'essai en histoire constitutionnelle. Ces étudiants affirment n'avoir commis aucune tricherie.

Monsieur Vincent Valentin, professeur référent sur cette épreuve, répond que, ce qui a été surtout sanctionné, c'est de recopier presque mot à mot un article trouvé sur Internet, avec son plan, sans le réutiliser dans une réflexion plus vaste. Il fait valoir que, dans le cas présent, les professeurs ont préféré une relative indulgence.

*Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 10 février (date repoussée depuis au 24 février).*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*